

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2011 A 21 HEURES

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, HERAUD, Mesdemoiselles BERNAUD, BODEI.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 février 2011 est adopté à l'unanimité. Monsieur BERNARD tient simplement à préciser que, concernant les travaux envisagés sur le bâtiment de "l'ancienne Forge", la subvention du Conseil Général d'un montant de 30 % est espérée mais n'est absolument pas acquise à ce jour.

A titre d'information, Madame le Maire avise le Conseil de la perception d'un chèque d'un montant de 758,26 € émanant de la compagnie d'Assurances GROUPAMA au titre du remboursement d'un sinistre (bris de pare-brise du véhicule Jumper). Le Conseil n'émet aucune objection sur l'acceptation et l'encaissement de ce chèque.

### **1. S.D.E.E.G. : convention en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public**

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier daté du 3 mars 2011 émanant de ce Syndicat rappelant que certains travaux en éclairage public engagés sur les communes et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Il est alors possible de quantifier les économies d'énergie et de les valoriser auprès des fournisseurs d'énergie. Le S.D.E.E.G se propose d'être la plateforme d'obtention et de valorisation de ces Certificats pour les communes du département. La ressource financière provenant de la vente de ces Certificats alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide du syndicat au bénéfice des communes. Il n'engendre aucun coût à la charge de la commune. Un projet de délibération est proposé au Conseil.

Après débats, le Conseil décide, à la majorité, d'adhérer au partenariat du S.D.E.E.G. à compter de ce jour et ce, jusqu'au 31 décembre 2013 et de mandater ainsi Madame le Maire à l'effet de signer l'acte correspondant.

Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE, ne s'estimant pas suffisamment informés, s'abstiennent.

### **2. Local "La Forge" : convention avec le Conseil Général de la Gironde**

Madame le Maire informe le Conseil de l'accord du Conseil Général pour l'utilisation de ce bâtiment pour l'animation des "Classes du Patrimoine". Un projet de convention de mise à disposition du local est soumis au Conseil pour approbation. Cette mise à disposition se fera pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Une résiliation pourra intervenir à tout moment pour motif légitime et sérieux avec un préavis de 6 mois.

Il est, en outre, stipulé que le Conseil Général ne souhaite pas d'éléments décoratifs fragiles près du local. Concernant les dépenses de fonctionnement (eau et électricité), le Conseil est d'accord pour la fixation d'une rémunération forfaitaire de 200 € par an, solution préférée à la pose de compteurs divisionnaires. Le conseil souhaite, malgré tout, qu'une révision annuelle de cette somme puisse être prévue à la convention.

Sous cette réserve, le Conseil accepte, à l'unanimité, la signature avec le Conseil Général du projet de convention de mise à disposition ainsi proposé.

### **3. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets – achat terrains**

Monsieur BERNARD rappelle que le Conseil s'est prononcé pour l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame EYMAS situé à "La Gorce" pour un montant de 3.000 €. Le conseiller de Madame EYMAS confirmant cette vente à la commune, le Conseil confirme, à la majorité, sa volonté d'achat de ce terrain pour la somme de 3.000 € et décide, en conséquence, de l'inscription budgétaire de cette somme. Messieurs ODIN et RIVIERE votent contre.

Concernant le local de "La Forge", divers travaux complémentaires sont préconisés par le Conseil Général avant de prendre possession de ce local suivant convention : travaux de peinture à la chaux (devis COURBIN de 2.195,96 € TTC, travaux d'électricité pour installation VMC (devis ARNAUDIN pour 402,33 € TTC), travaux sur dalle béton (devis MINARD de 1.266,12 € TTC), travaux de plomberie (devis GUILLET pour 867,10 € TTC + 1.098 € TTC) soit au total 5.808,17 € TTC.

Le Conseil, tout en regrettant que ces travaux n'aient pu être réalisés lors de l'aménagement de ce local, se montre favorable à la réalisation de ces travaux et décide, en conséquence, de l'inscription budgétaire de cette somme.

Monsieur BERNARD rappelle qu'une subvention du Conseil Général pouvant aller jusqu'à 30 % du montant HT desdits travaux sera demandée mais sans aucune garantie d'obtention.

### **4. Demandes de subventions (F.D.A.V.C. et Conseil Général)**

Monsieur BERNARD rappelle que le montant des travaux décidés sur le local de "la Forge" s'élève donc à la somme de 4.867,48 € HT. Une subvention portant sur 30 % de cette somme peut être demandée auprès du Conseil Général, soit pour un montant de 1.460,00 €. Le Conseil décide, à l'unanimité, de formuler la présente demande de subvention pour cette somme de 1.460,00 € et mandate Madame le Maire pour procéder nécessaires en ce sens. Compte tenu des délais, une demande de démarrage anticipé des travaux sera également formulée.

En matière de voirie communale, Monsieur BERNARD informe le Conseil qu'une demande d'aide peut être formulée auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.A.V.C. Il propose de retenir les travaux prévus sur la route des Cassards pour 45.242,50 € HT et sur la route de Chardonnet pour 23.820 € HT soit un total de 69.062,50 € HT.

La subvention, dans le cadre du F.D.A.V.C., peut porter sur 35 % du montant HT des travaux soit la somme de 24.172,00 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de formuler la présente demande de subvention pour un montant de 24.172,00 € et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires. Parallèlement, la procédure de consultation auprès des entreprises va être lancée.

## **5. Taxe d'assainissement 2011**

Monsieur BERNARD informe le Conseil que la commission "Finances" propose de ne pas augmenter la taxe d'assainissement pour l'année 2011.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir la taxe d'assainissement aux mêmes montants que l'année dernière savoir: 15 € HT pour la part fixe et 1 € HT par m<sup>3</sup> d'eau assainie.

## **6. Demandes de subventions**

Monsieur BERNARD informe le Conseil que des demandes de subventions sont parvenues en mairie pour 3 voyages scolaires (séjours à l'étranger) organisés par le Lycée Jaufred Rudel. Fidèle à sa position habituelle, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas y donner une suite favorable.

En revanche, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 50 € à la Maison Familiale et Rurale (1 élève de Plassac dans cet établissement) et une subvention exceptionnelle de 262,40 € à l'A.C.C.A. de Plassac pour l'achat de "jachères fleuries" (12 kg).

## **7. Questions diverses**

**Pays :** Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde sur le programme des rencontres informatives dans le cadre du Pôle de Ressources Numériques du Pays.

**Rue de Sansonnet :** Les démarches se poursuivent pour les régularisations de parcelles. Un compteur devra être déplacé devant le domicile des époux SALLE. Le Géomètre fera bientôt parvenir le résultat de ses travaux. Des actes notariés devront ensuite être régularisés. La Commune supportera l'ensemble de ces frais. Les opérations devraient être terminées en juin.

**Château d'Eau :** Le mercredi 23 mars, une rencontre est prévue avec la société BOUYGUES pour l'enlèvement des antennes sur le château d'eau.

**Terrain « Saquary » :** des contacts sont noués avec l'association « Achillée et Ciboulette » pour le projet de « jardins partagés ».

**Exposition photographique :** La commune a été contactée pour l'accueil d'une exposition photographique. Le Conseil s'y déclare favorable.

**Journal Municipal :** Le prochain bulletin doit sortir à la mi-avril. Les articles doivent donc être remis au plus vite.

**C.I.S.P.D. :** Monsieur MIGLIORININ remet à chaque élu un tableau récapitulatif des propositions d'actions des divers groupes de travail.

**Peyrat :** Monsieur MIGLIORINI informe le Conseil qu'il a demandé un devis pour l'aménagement du local « tennis » en toilettes.

**Local commercial :** Le permis de construire du local commercial sera bientôt déposé auprès des services concernés.

**Eclairage public :** Monsieur HILARION signale que Monsieur COLLIN ne désire plus de point lumineux devant chez lui.

**Cité Piron :** 2 panneaux « Cité Piron » seront positionnés aux 2 entrées de la cité.

**Nucléaire :** Une réunion d'informations aura lieu demain sur la sécurité nucléaire à l'intention des agents E.D.F. exerçant une fonction d'élus municipaux.

**P.L.U. :** Mademoiselle BODEI signale que la procédure de consultation pour le choix du cabinet d'études chargé du suivi de cette démarche a été lancée. Monsieur BERNARD demande s'il est possible, en attendant, d'envisager une révision du P.O.S. pour le cas de quelques terrains bien spécifiques. La question sera revue ultérieurement.

**Syndicat des Eaux :** Monsieur GABORIT informe le Conseil de ce que le Syndicat envisage de prendre la compétence pour le lancement d'une étude sur le traitement des stations non collectives. Un courrier sera prochainement adressé à Madame le Maire pour délibérer en ce sens. Des travaux de renforcement seront bientôt réalisés sur une canalisation d'eau à « Montfollet ». Des conséquences sont possibles pour la commune.

**Assainissement :** jeudi 24 mars à 21 heures, aura lieu une réunion du groupe de travail pour définir une ligne générale sur le projet d'extension du réseau collectif. Ses conclusions seront ensuite présentées en Conseil pour délibération.

**Peyrat :** En réponse à une question de Monsieur RIVIERE concernant les problèmes de qualité du gravillonnage sur cette route, il lui est répondu qu'un balayage général est prévu prochainement. Monsieur RIVIERE demande également qu'il soit procédé à un apport de calcaire sur la promenade « port-peyrat », très dégradée par endroits.

**Défense incendie :** Monsieur RIVIERE évoque à nouveau la question de la nécessité des « bâches-incendie ». Aucune position n'est arrêtée à ce jour et la question sera revue ultérieurement.

**Parc « Saquary » :** Monsieur BRILLAUD expose rapidement au Conseil un projet d'aménagement du parc avec un coin pique-nique et un espace «jardins partagés ». Pour ces derniers, une convention pourrait être passée avec l'association des Ateliers du Mascaret, intéressée par ce projet à caractère social. Un travail de préparation du terrain est à prévoir. Une réunion aura lieu prochainement pour en débattre plus précisément.

**Ecole :** Le projet d'équipement informatique est en cours. Un devis a été obtenu pour un coût d'environ 13.000 € Des subventions du Conseil Général portant sur 40 % du coût (avec un plafond) et de l'Etat, dans le cadre de la D.G.E., portant sur 35 % du coût sont espérées et seront demandées.

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu le détail des travaux réalisés par les Services Techniques du 14 février au 11 mars 2011.

**Port :** Un devis de l'agence AUDOUIN-LEFEUVRE pour une étude sur l'aménagement de la place du Port est parvenu en Mairie pour un montant d'environ 11.000 € HT. Le montant apparaît très élevé mais une subvention de la part du S.M.I.D.D.E.S.T., dans le cadre du F.E.D.E.R., est possible à hauteur de 55 % du montant HT de cette étude.

**Berges de la Gironde :** Un nettoyage des berges est prévu à l'initiative de l'association "Blaye-Nautique" le samedi 26 mars. Rendez-vous est donné à 10 heures devant le local de l'association à BLAYE.

La séance est levée à 23 heures.